

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CONDRIEU**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU MERCREDI 02 MARS 2022 A 14h30**

Le mercredi 02 mars deux mil vingt deux à quatorze heure trente le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire, en Mairie.

**Membres présents à la séance** : Philippe MARION ; Marie-Thérèse DARIER ; Christian MEA ; Kati BOUDIER ; Cécile MICHEL ; Jocelyne BUNIAZET ; Nicole HINZEN ; Louis GATET ;

**Membres absents** Brigitte CASTALDI

**Pouvoirs** : Sophie CETIN à Kati BOUDIER ; José GARCIA à Marie-Thérèse DARIER ; Martine JARDINET à Jocelyne BUNIAZET

**Nombre de membres en exercice** : 13 **Nombre de membres présents** : 8 **Nombre de voix** : 12

**Date de Convocation** : 21 février 2022

**Secrétaire** : Jocelyne BUNIAZET

**2022-01 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2312-1 et D2312-3 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L 123-8 alinéa 4 relatif à la comptabilité des CCAS ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président, annexé à la présente délibération ;

Considérant que le Président doit présenter au Conseil d'administration un rapport sur les orientations budgétaires ;

Considérant que, conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif ;

Considérant que la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Conseil d'administration, dont il est pris acte par une délibération spécifique ;

Après en avoir délibéré, décide, par 10 voix pour et 2 abstentions

Article 1<sup>er</sup> – De prendre acte de la présentation du rapport et du débat qui a suivi.

Pour extrait conforme,  
Condrieu le, 07 mars 2022  
Le Président,

Philippe MARION



Transmis-le : 16 MARS 2022  
Publié le :  
Le Maire certifie, sous sa  
Responsabilité, le  
Caractère exécutoire de  
Cet acte

